

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 58 (1907)
Heft: 3

Rubrik: Chronique forestière

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des différentes couches. Le taux d'azote, et par suite d'humus, diminue, à mesure qu'on s'éloigne de la surface; cette diminution progressive indique déjà que c'est à la surface, dans la couverture morte, que réside la source qui entretient ou qui augmente le taux initial. A l'aide de ces chiffres, et du poids du litre de terre fine, on peut calculer la quantité d'azote d'une couche de 80 cm, profondeur que ne dépasse pas l'enracinement même des chênes. M. Henry trouve 7364 kg d'azote, organique répartis dans cette couche. C'est donc une provision qui passant peu à peu à l'état assimilable, fournira à la végétation forestière l'azote qui lui est nécessaire, tout en s'augmentant chaque année. Ce chiffre se rapproche beaucoup de ceux que donnent les champs cultivés et fumés.

Voilà donc encore un des nombreux services indirects rendus par la grande bienfaitrice. Par le simple jeu des forces de la nature, un mauvais sol qu'on reboise acquiert plus de profondeur, plus de perméabilité, plus de matières assimilables, plus d'humus et d'azote; il s'améliore et s'enrichit au point de pouvoir souvent être livré à l'agriculture au bout d'un siècle ou deux; mais dans les circonstances économiques actuelles, il sera presque toujours plus profitable d'y cultiver des arbres.

(A suivre.)



Chronique forestière.

Cantons.

Vaud. *Réunion d'hiver de la Société vaudoise des forestiers.* Notre société a suivi, ces dernières années, un développement réjouissant. Le programme de ses séances est devenu toujours plus chargé et le nombre de ses membres a augmenté sans arrêt; c'était 105 en 1890, 260 en 1901 et 319 à la fin de 1906. Il n'y a pas de raison, semble-t-il, pour que cette marche ascendante ne progresse longtemps encore: il reste tant à faire et puis le but de notre société n'est-il pas tel que beaucoup doivent être tentés d'aider à l'atteindre.

Pourtant, un ralentissement momentané était à craindre à cause de l'entrée en vigueur de notre nouvelle loi forestière cantonale. D'aucuns l'avaient prédit infaillible. En effet, aux 700 gardes-forestiers cantonaux et communaux d'antan viennent de succéder les gardes de triage, dont le nombre total atteint 150 environ. On pouvait, sans avoir l'esprit trop chagrin, supposer que nombreuses seraient les défections de nos sociétaires parmi ceux qui, brusquement, venaient ainsi d'être mis de côté.

Tel ne fut pourtant pas le cas. Bien au contraire. Jamais encore, les admissions ne furent aussi nombreuses, puisqu'à la dernière assem-

blée elles atteignirent le chiffre de 35. Quant aux démissions en 1906, leur nombre ne fut pas plus grand que de coutume. Voilà qui est tout à l'honneur des anciens gardes, auxquels la perte du poste précédent n'a pas enlevé le goût des choses de la forêt et le plaisir d'en discourir avec les collègues. Quant aux nouveaux gardes de triage, tous, ou peu s'en faut, sont des nôtres.

Donc, le 16 février, l'assemblée était exceptionnellement nombreuse dans l'antique salle du Conseil communal de Lausanne, 150 personnes environ, parmi lesquelles notre excellent ami de France, M. Jobez, que la neige non plus que la distance ne sauraient effrayer.

Le Comité avait à rapporter sur plusieurs sujets. Il y en avait même tant qu'il réclame du renfort pour l'aider dans sa tâche. Autrement dit, il estime insuffisant le nombre de ses membres et a demandé un délai d'une année pour faire l'étude d'une révision des statuts dans ce sens. Ce lui fut accordé.

Les comptes de 1906 bouclent par un boni d'environ fr. 500, qui porte à fr. 8102.22 notre fortune totale.

Voilà quelques années déjà qu'est à l'état de projet l'édition d'un *Agenda forestier* pour la Suisse romande. Les collaborateurs étaient déjà trouvés; quelques-uns même ont déjà fourni leur travail. Et pourtant, la question se traînait d'une séance à l'autre sans avancer beaucoup. Quelques membres lui étaient hostiles, même au sein du Comité, et puis on se laissait effrayer par le côté financier, gros d'imprévus. Une commission de l'Agenda avait été nommée en 1906. Grâce à son actif président, M. Borel, elle a enfin fait avancer la question d'un pas décisif. Elle a trouvé un éditeur, grâce auquel toutes difficultés du côté financier semblent être levées. Du rapport de M. Borel il résulte que, sauf imprévu, la publication aura lieu, cette année, d'un Agenda pour 1908. Mais il reste encore un bon coup de collier à donner.

En exécution de la décision prise en 1906, le Comité devait rapporter sur l'état d'avancement de l'enquête sur *les beaux arbres du canton*. Les résultats obtenus à ce jour sont loin d'être complets, quelques arrondissements n'ayant encore rien fourni. Pour le moment, on a inventorié 150 arbres se répartissant sur 49 essences différentes. Dans le nombre, il en est de vraiment remarquables, tels le tilleul de Marchissy, dont la circonférence, à 1,3 m, mesure 10 mètres; le mélèze du Planard (Bex), haut de 45 m; le sapin blanc de Certailon (Montreux), de même longueur, etc. Mais, au point de vue esthétique, le plus beau de tous est probablement ce merveilleux noyer du Plattez, à Corseaux sur Vevey, un arbre jeune encore, plein de vigueur et parfaitement symétrique, lequel recouvre une superficie de 830 m carrés. Faut-il ajouter que 12 spécimens de cette taille recouvriraient, à eux seuls, 1 ha, à supposer que leurs cimes puissent se toucher sans laisser aucun intervalle. On ne saurait rêver, parmi les noyers, un représen-

tant plus vraiment beau. Et son heureux propriétaire nous assure qu'une année il a récolté 52 hottées de noix.

L'assemblée décide de poursuivre cette enquête et de faire photographier les spécimens les plus remarquables. Les crédits nécessaires sont accordés au Comité à cet effet.

Le rapport sur les pépinières scolaires forestières en 1906 ne pourra être fourni qu'à la réunion d'été. Celle-ci, dont la date a été fixée aux 14 et 15 juin, se fera dans l'arrondissement de Nyon. Monsieur Dubuis, inspecteur forestier, a été chargé de préparer le programme des courses.

Aux communications individuelles, M. *Mallet*, constatant avec chagrin la disparition toujours plus rapide des noyers, s'est demandé comment on pourrait, en ébénisterie, remplacer ce précieux bois par celui d'essences forestières. Les essais d'injection et de teinture faits à Morat sur le bois du hêtre semblent montrer que, dans certains cas, cette essence pourrait convenir. Cette communication nous a valu une longue et intéressante discussion sur la valeur du hêtre comme bois de service et les moyens d'imprégnation propres à augmenter sa durée. Il en ressort que, partout chez nous, l'on attend avec impatience les résultats de l'enquête décidée, en 1906, par la Société suisse des forestiers sur les besoins en bois d'œuvre de la Suisse.

Vint ensuite la lecture d'un travail de M. *Berthoud*, forestier-aménagiste à Lausanne, sur *le commerce des bois*. Nous n'analyserons pas cette excellente et si opportune étude de nos ventes de bois, puisque les lecteurs du Journal auront sous peu, nous l'espérons du moins, le plaisir de la lire ici tout au long. Nous la signalons d'avance aux autorités communales de notre canton, lesquelles pourront souvent tirer profit des enseignements qu'elle renferme.

Une discussion très nourrie suivit l'exposé très clair et bien documenté de M. *Berthoud*.

M. *Biolley*, dont on sait les efforts et les succès dans ce domaine, nous renseigne sur les ventes dans l'arrondissement du Val-de-Travers. Rappelons qu'on y pratique, depuis de nombreuses années, les ventes collectives avant l'abatage. Vendeurs et acquéreurs s'en trouvent bien.

M. *de Luze* annonce qu'il a mis à l'essai ce système dans son arrondissement en 1906. Les résultats obtenus l'engagent à continuer dans cette voie.

M. *Berthoud* avait relevé ce fait, illustré depuis longtemps par les mercuriales du Journal, que les prix du bois de service sont, dans le canton de Vaud, bien inférieurs à ceux de la Suisse allemande et des cantons voisins. Il croit qu'une meilleure organisation des ventes permettrait de diminuer cette différence.

M. *Muret*, chef du service des forêts, sans contester le fait signalé, croit pourtant que le manque de débouchés et le faible développement de notre industrie influencent encore plus fortement le marché

de nos bois. Notre canton, riche en bois, est entouré de cantons bien boisés qui ne lui achètent que peu de bois. La France, qui, il y a quelques années encore, était un bon client pour nos bois de construction, abandonne peu à peu notre marché. Et pour comble, l'étranger, grâce aux tarifs de pénétration de nos chemins de fer, réussit encore à nous inonder de produits ligneux de divers.

Cette longue séance, où nos sociétaires firent preuve d'une attention digne d'éloges, fut clôturée par une communication de M. A. Barbey, forestier de la ville d'Orbe, sur *les ravages de la tordeuse du chêne dans les forêts du pied du Jura vaudois*. Le Journal devant reproduire cet intéressant travail, nous ne nous y attarderons pas.

Le Comité a été réélu pour 1907. Il est composé de MM. Badoux, à Montreux, président ; Borel, à Genève, vice-président ; Petitmermet, à Lausanne, secrétaire-caissier, et de Luze, à Morges.

La réunion prit fin par le traditionnel banquet à l'Hôtel de France. On but à la santé de nos petits collaborateurs, les pépiniéristes scolaires, et de leurs instituteurs. Un télégramme de félicitations fut envoyé à M. de Gottrau, ancien inspecteur général des forêts, à Fribourg, lequel, plein de verdure encore, fêtait, il y a quelques jours, ses noces de diamant. C'est là une fête de famille peu banale, n'est-il pas vrai ? Notre Société s'y est associée de grand cœur et fait part de ses meilleurs vœux de santé à son vénéré sociétaire. H. Bx.

NB. Au moment où nous finissons ces lignes, les journaux nous apportent la triste nouvelle du décès de M. A. de Torrenté, inspecteur général des forêts du Valais. C'était un de nos vétérans et un des membres les plus assidus de nos réunions. une figure sympathique entre toutes. Une plume plus autorisée rappellera ici ce que fut le défunt pour la sylviculture de son pays. Nous nous souviendrons toujours avec une douce émotion des instants charmants passés en compagnie de ce robuste vieillard, à l'âme d'artiste et dont le cœur était resté si jeune. Et nous ne voulons pas laisser se fermer cette tombe sans dire le grand vide que causera ce départ au sein de notre Société. Elle lui conservera un souvenir pieux. B.

Valais. M. Antoine de Torrenté est mort le 20 février dernier, à l'âge de 78 ans, après une longue et pénible maladie supportée courageusement. Voici un rapide aperçu de la carrière du défunt. Sorti du collège de Sion, M. de Torrenté se rend à Berne en 1850, pour se vouer aux choses de la forêt, sous l'habile direction du Forestier cantonal Kasthofer. Puis il visite la division forestière de Karlsruhe jusqu'en 1852 et, plus tard, l'Ecole des Eaux et Forêts de Nancy.

De retour dans son canton d'origine, il est bientôt appelé à la tête de l'inspection de l'arrondissement central où il reste jusqu'à la retraite de l'inspecteur cantonal des forêts, M. Alexandre de Torrenté. C'était en 1860. Dès lors il remplit ces fonctions, d'une façon ininterrompue, jusqu'au jour de sa mort, c'est-à-dire durant près d'un demi siècle.

Il a fallu au défunt beaucoup de tact et beaucoup d'énergie, pour accomplir cette tâche difficile et impopulaire à plus d'un titre. Tâche fort ingrate, parfois, car dans la lutte contre certains abus, le Forestier de l'Etat était bien souvent seul de son côté. Nous l'oublions trop souvent, nous qui jugeons d'un homme par le chemin parcouru; sans nous demander si la modeste étape d'aujourd'hui, n'a pas coûté plus de travail et plus d'effort, que la grande avance de demain. Durant sa longue carrière, de Torrenté n'a pas perdu courage. Tels ces sapins au pied solide, qui courbent la tête sous l'orage, sachant bien que le calme reviendra.

Citons entre autres à l'actif du défunt, l'élaboration de la loi forestière de 1873, l'ordre introduit dans l'exploitation des forêts faite souvent sans aucun contrôle, l'organisation du service des sous-forestiers, l'impulsion donnée aux travaux de défense et de reboisement, la création des rideaux abris de la Plaine du Rhône.

M. de Torrenté, on le sait, s'est toujours vivement intéressé à l'étude et à l'exploration des belles montagnes valaisanes. Fondateur de la Section Monte Rosa du S. A. C, il a beaucoup travaillé à l'organisation du service des guides. Marcheur et grimpeur intrépide, il fit encore à 77 ans l'ascension du Buet.

Il repose aujourd'hui et d'autres qui furent ses collaborateurs dévoués, continuent le travail commencé. Antoine de Torrenté a rendu de réels services à son petit pays qu'il aimait par dessus tout. Les forestiers suisses gardent de lui le meilleur souvenir.

— *Nouvelles du personnel.* M. Lorétan, inspecteur forestier du IV^{me} arrondissement, à Sion, est nommé inspecteur des forêts du canton. M. Lorétan est aussi un forestier de la vieille roche; comme forestier adjoint, puis plus tard comme inspecteur d'arrondissement; il a collaboré à l'œuvre de M. de Torrenté. Il était donc tout désigné pour lui succéder. Nos félicitations.

M. Evêquoz jusqu'ici à la tête du III^{me} arrondissement, à Sierre, prend l'arrondissement devenu vacant par le départ de M. Lorétan. M. de Werra, inspecteur du I^{er} arrondissement à Viège prend la direction du III^{me} arrondissement, et, suivant l'antique usage, M. de Torrenté, le nouvel inspecteur jusqu'ici, adjoint à l'inspection cantonale des forêts à Soleure, devient inspecteur du I^{er} arrondissement à Viège.

Argovie. M. Hans Schmuziger, adjoint à l'inspection cantonale des forêts à Aarau, est nommé inspecteur forestier du III^{me} arrondissement à Baden, en remplacement de M. Wanger, appelé à l'inspection cantonale.

